

GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE



COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE BERNADETTE ROCHE ET JEROME DALVERNY CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE LA HAUTE ARDECHE DECISION MODIFICATIVE N°2 ET COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE 2020

1 899 574 € pour le canton

62 subventions ont été attribuées par les élus de la Majorité départementale en faveur du canton

Les financements les plus significatifs concernent :

- 694 330 € répartis en faveur des communes du canton au titre du Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux Droits de Mutation 2020,
- 184 958 € en faveur de la commune de Jaujac au titre des règles d'intervention du département pour les projets intéressants la voirie communale, pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 19,
- 23 536 € répartis en faveur du Collège Joseph Durand et du collège de la montagne ardéchoise au titre de l'accompagnement des projets éducatifs des collèges ardéchois pour l'année scolaire 2020/2021

Au titre du dispositif d'aides aux communes et aux intercommunalités « Pass Territoires 2020 » :

- 20 000 € en faveur de la commune de Lesperon pour des travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux,
- 20 000 € en faveur de la commune de Thueyts pour l'aménagement d'une aire multimodale.
- 12 979 € en faveur du Sivom de Saint Etienne de Lugdares pour la création d'un réservoir au hameau de Mas de Truc à Borne.